

Dicks sans son autorisation. Knaff, qui avait emprunté le manuscrit à l'imprimeur V. Buck, où la pièce était en cours d'impression, fut condamné à payer 75 francs. L'affaire ayant gardé tout son intérêt, on ne peut que féliciter M. P. Grégoire de lui avoir réservé une demi-douzaine de pages dans son captivant « Drucker, Gazzettisten und Zensorem » (t. V, p. 181 s.).

La Banque Nationale ayant été déclarée en faillite le 26-9-1881, Guillaume Leibfried fut, avec Alexis Brasseur et Lambert Montbrun, un des trois curateurs nommés par le tribunal (19).

Lorsque, à la séance de la Chambre du 4-5-1882, Charles Simons déclencha sa fameuse attaque contre les dirigeants de la Banque Nationale, il cita comme témoins les trois curateurs en disant : « La Banque devait être une banque d'escompte pure ; qu'a-t-elle été, en fait ?... une banque de crédit... Au bout de trois années d'exercice, son portefeuille, qui comprenait 4 millions d'effets luxembourgeois, se composait de 3 millions d'immobilisations... Je ne parle pas de la solvabilité ni de la réalisation possible. Qui dit cela ? Est-ce le jeune homme inexpérimenté qui a l'honneur de vous parler en ce moment ? *) Non, Messieurs, c'est un autre jeune homme, c'est le jeune Leibfried (hilarité), avocat depuis bientôt 35 ans... et se sont les deux autres curateurs... qui, dans un rapport qu'ils font sous la foi du serment, viennent affirmer... qu'il y avait 3 millions d'immobilisés sur les 4 millions du portefeuille luxembourgeois à l'époque où la Banque réduisit son capital. Je n'ai pas encore entendu dire que M. Leibfried qui a exprimé cette opinion, soit animé de passion et de haine contre le Gouvernement ; j'ai, au contraire, entendu dire que le Gouvernement (tous les jours), et dans les affaires les plus difficiles, avait recours à ses lumières, et avec raison. » (20)

Leibfried fut également un des 4 curateurs de la faillite de la Société des Hauts Fourneaux et Forges de Rumelange et Ottange, A. Pescatore, L. Zoude et C^{ie}. C'est en cette qualité qu'il signa les deux conventions du 20-1-1887 avec Alexis Brasseur, pour régler le droit d'exploitation de minières que Brasseur avait cédé en 1883 à ladite Société. Comme, au début des années 90, Brasseur fut diffamé à ce sujet par Ch. Engel, il en résulta un procès au cours duquel M^e Adolphe Schmit, un des avocats de Brasseur, s'exclama : « Quelle accusation audacieuse que celle de vol, en présence de la circonstance que cette transaction est intervenue entre M. Brasseur et les curateurs de la masse (MM. G. Leibfried, Z. de Muysen, E. Servais et Aug. Lambert) qui, s'ils s'étaient trouvés en présence d'un vol, auraient eu l'impérieux devoir d'en faire la dénonciation au Parquet. Ils ont prêté le serment de remplir fidèlement et consciencieusement leur mission ; or, le fait de s'approprier, de mauvaise foi, le minerai se trouvant dans un terrain qui ne vous appartient pas, constitue évidemment un vol de choses mobilières, et les curateurs auraient forfait à un devoir sacré en n'en provoquant pas la poursuite répressive. » (21)

*) Simons, intitulé de la sorte par de Blochausen, avait 41 ans !